**CONDITIONS DE TRAVAIL**

**SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**Formation spécialisée – Santé, sécurité et conditions de travail – DRFiP 75**

***Délibération relative à l'antenne SIE de Vierzon et aux SIE parisiens — Séance du 16 novembre 2026***

Dès la création de l'antenne de Vierzon, les organisations syndicales avaient alerté sur les difficultés que cette organisation allait entraîner. Aujourd'hui, malheureusement, les faits leur donnent raison.

Cette antenne, installée dans le Cher mais travaillant pour les SIE parisiens, résulte des choix de réorganisation et de démétropolisation faits par la direction, sans cohérence suffisante avec les missions et les besoins réels des services.

Cette organisation pose aussi la question des responsabilités. Les agents dépendent administrativement de la DDFiP du Cher, mais travaillent pour les SIE parisiens. Qui décide des priorités ? Qui évalue les besoins ? Qui prend la responsabilité des difficultés rencontrées ?

À Vierzon, les collègues dénoncent le manque d'effectifs, une formation insuffisante, une charge de travail toujours plus importante et un management qui dégrade les relations de travail. Ils travaillent dans un ancien hangar dont les conditions d'installation avaient déjà été dénoncées. Malgré les travaux réalisés, les problèmes de $CO_2$, d'acoustique, de luminosité et de chauffage persistent.

À Paris, les collègues doivent faire face aux retards, aux dossiers qui s'accumulent, aux sollicitations des entreprises et aux difficultés de traitement, notamment des AVISIR. Des délais ont été annoncés aux entreprises sans pouvoir être respectés. Ce sont les agents parisiens, confrontés à des interlocuteurs de plus en plus agressifs, qui en subissent les conséquences. Pour les représentants du personnel, cette situation caractérise un danger grave et imminent pour leur santé physique et mentale, auquel la direction doit répondre sans attendre.

Et les difficultés ne risquent pas de diminuer. Avec l'arrivée de la facturation électronique, les opérations liées à la fusion des bases et les nouvelles missions annoncées, comment prétendre faire toujours plus avec des effectifs déjà insuffisants ?

La direction ne peut plus pratiquer la politique de l'autruche. Avant 2023 et la création de l'antenne de Vierzon, les quatre SIE parisiens concernés n'avaient jamais accumulé un retard de l'ordre de 37 000 dossiers à traiter. Comment la direction compte-t-elle aujourd'hui résorber un tel stock tout en garantissant aux collègues des conditions de travail respectueuses de leur santé physique et mentale ?

Les organisations syndicales avaient prévenu la direction. Les collègues subissent aujourd'hui les conséquences de choix qu'ils n'ont pas faits.

La formation spécialisée demande :

1. Des mesures immédiates pour soulager les collègues : conformément aux engagements pris par l'administration, donner enfin à l'antenne de Vierzon les effectifs, les formations et l'appui métier nécessaires pour résorber les retards, sans accroître la pression sur les agents ; adapter également les moyens, les charges et les objectifs des SIE parisiens.

2. Un état précis, sous quinze jours, des effectifs réellement présents, des charges de travail et des stocks de dossiers, ainsi que des tâches supplémentaires supportées par les SIE parisiens.

3. Une enquête sur les conséquences de cette organisation pour la santé et les conditions de travail des agents, notamment sur les risques psychosociaux, l'agressivité subie par les agents parisiens et les difficultés managériales signalées, en lien avec la formation spécialisée du Cher.

4. Un véritable plan de prévention élaboré avec les deux directions et les représentants du personnel, avec des mesures concrètes, des responsables identifiés et un calendrier de mise en œuvre.

La formation spécialisée demande un premier bilan des mesures prises avant la fin de l'année.

Elle rappelle également que, conformément à l'article R. 254-74 du Code général de la fonction publique, la direction doit informer par écrit chacun de ses membres des suites données à cette délibération dans un délai de deux mois.

**Les collègues n'ont pas à payer de leur santé les conséquences des choix de réorganisation et de démétropolisation de l'administration. Ce ne sont pas les agents qui sont responsables de cette situation. Nous voulons des SIE de pleine compétence, implantés au sein de leur tissu fiscal, au plus près des entreprises et des usagers, avec les moyens d'exercer toutes leurs missions. À l'administration maintenant de prendre ses responsabilités.**

Signataires :

La délégation de la FSSSCT du SCAL de Paris :

Pour **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES PARIS** : Lionel TANGUY, Philippe RIBES, Axelle BECKER, Jean-Baptiste RAUCH, Stefano PELUSO, Catheline HEROLD, Adrien ARDUINI , Kanyi AMOUZOUGAH,
Pour la **CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS** : Fabrice EGALIS, Nadia DJIIAB, Dominique LIMINANA, Christophe MICHON, Khadija AMARA, Rheda MAKOUF .
Pour **FO FINANCES PUBLIQUES PARIS** : Marie DALL' OSTO ASTAVUN, Dominique JAMIN